



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-Préfecture de Molsheim
Pôle Sécurité**

Courriel : sp-molsheim@bas-rhin.gouv.fr

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
autorisant la surveillance sur la voie publique
à une entreprise privée de sécurité**

**La Préfète de la région Grand Est,
Préfète de la zone de défense et de sécurité Est,
Préfète du Bas-Rhin,**

- VU** le code de la sécurité intérieure, notamment le livre VI ;
- VU** le code des relations entre le public et l'administration ;
- VU** la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure, notamment son article 101 ;
- VU** le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, en qualité de Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 11 mai 2023 portant délégation de signature à M. Thierry ROGELET, Sous-Préfet de l'arrondissement de Molsheim ;
- VU** la décision du Président de la Commission Interrégionale d'Agrément et de Contrôle Est du 5 décembre 2019 autorisant la société « HEXAGONE SECURITE », RCS Metz, TI 835 279 522, numéro d'agrément CNAPS AUT-057-2117-05-30-20180652136, sise 14, rue des Forgerons, 57300 HAGONDANGE, à exercer l'activité de surveillance ou gardiennage ;
- VU** la demande du 11 août 2023 par la société susvisée, représentée par Monsieur Matthias ARI, gérant, ensemble à la requête de son client le Groupement Associatif de Marlenheim, tendant à obtenir une autorisation pour des missions de surveillance sur la voie publique à Marlenheim, à l'occasion des festivités du Mariage de l'Ami Fritz les 14 et 15 août 2023 ;
- CONSIDÉRANT** l'intérêt de l'intervention de la société « HEXAGONE SECURITE », RCS Metz, TI 835 279 522, numéro d'agrément CNAPS AUT-057-2117-05-30-20180652136, sise 14, rue des Forgerons, 57300 HAGONDANGE, contribuant au renforcement de la sécurité des sites pour lesquels la surveillance est demandée ;
- CONSIDÉRANT** que le Sous-Préfet peut, à titre exceptionnel, autoriser les agents de sécurité, à exercer sur la voie publique des missions, même itinérantes, de surveillance contre les vols, les dégradations et effractions visant les biens dont ils ont la garde ;

SUR PROPOSITION DE M. le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Molsheim ;

A R R Ê T E

Article 1^{er}

La société dénommée « HEXAGONE SECURITE », RCS Metz, TI 835 279 522, numéro d'agrément CNAPS AUT-057-2117-05-30-20180652136, sise 14, rue des Forgerons, 57300 HAGONDANGE, représentée par Monsieur Matthias ARI, gérant, est autorisée à assurer une mission de surveillance sur la voie publique à Marlenheim, de 19h00 à 02h00 le soir du lundi 14 et la nuit du mardi 15 août, et de 08h00 à 20h00 le mardi 15 août 2023, à l'occasion des festivités du Mariage de l'Ami Fritz.

Article 2

Les agents seront positionnés aux emplacements suivants

- croisement rue de l'Église / rue du Pétrin
- croisement rue de l'Hôpital / rue du Pétrin
- croisement rue de la Messe Basse/ rue du Général de Gaulle
- place du Kaufhaus / parking de la Monnaie (cheminement piéton)
- rue de la Gare
- croisement rue de l'Abbé Delsor / rue du Général de Gaulle
- croisement rue du Noyer / rue du Général de Gaulle
- croisement rue du Noyer / rue du Lin
- croisement rue du Noyer / rue du Château / rue des Tilleuls.
- croisement rue du Pensionnat / rue de l'Abbé Delsor
- croisement rue du Fossé / rue de l'Usine.

Par ailleurs, des binômes patrouilleront à l'intérieur du périmètre délimité.

Article 3

Les missions de gardiennage et de surveillance prévues à l'article 1^{er} du présent arrêté seront effectuées par les agents dont l'identité est présente dans le tableau en annexe.

Article 4

Le présent arrêté peut faire l'objet d'une suspension ou d'une abrogation, à tout moment, en cas de manquement aux obligations prévues par le code de la sécurité intérieure ou en cas de nécessité tenant à l'ordre public.

Article 5

Le Secrétaire général de la Sous-Préfecture de Molsheim, le Commandant de compagnie de la gendarmerie de Molsheim et le Maire de Marlenheim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à la Procureure de la République de Saverne et à la Directrice Territoriale du Conseil National des Activités Privées de Sécurité Est, et notifié à la société « HEXAGONE SECURITE ».

Fait à Molsheim, le **11 AOÛT 2023**

La Préfète,
par délégation,
La Sous-Préfète de Molsheim par intérim



Annexe page suivante

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

I - La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, soit :

- **par recours gracieux** auprès de mes services, à l'adresse suivante :
Mme la Préfète du Bas-Rhin
Direction des Sécurités
5, place de la République
67073 STRASBOURG CEDEX

Votre recours doit être écrit, exposer vos arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée ;

- **par recours hiérarchique** auprès de :
M. le Ministre de l'Intérieur
Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques
Place Beauvau
75800 PARIS

Ce recours hiérarchique doit également être écrit, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre copie de la décision contestée.

Le recours gracieux ou hiérarchique ne suspend pas l'application de la présente décision. S'il ne vous a pas été répondu dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

II - Si vous entendez contester la légalité de la présente décision, vous pouvez également former **un recours contentieux** par écrit, contenant l'exposé des faits et arguments juridiques précis que vous invoquez, devant le :

Tribunal Administratif
31, Avenue de la Paix
67070 STRASBOURG CEDEX

Ce recours juridictionnel, qui n'a, lui non plus, aucun effet suspensif, doit être enregistré au Greffe du Tribunal Administratif au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la présente décision (ou bien du 2^e mois suivant la date de la réponse négative à votre recours gracieux ou hiérarchique).

Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Vous pouvez également exercer un recours **en référé** sur la base des articles L.521-1 à L.521-3 du code de justice administrative.

ANNEXE :

liste des agents autorisés à surveiller sur la voie publique les 14 et 15 août 2023 pour la société Hexagone Sécurité à Marlenheim (festivités du mariage de l'Ami Fritz)

Nom de naissance	Prénom	Date de naissance	Lieu de Naissance	Carte CNAPS n°	Fin de validité
ABDI DOUHOUR	ABDOULRAZACK	07/08/1994	DJIBOUTI (Djibouti)	CAR-057-2027-09-22-20220786205	22/09/2027
AHMAT	OUMAR BACHAR	10/11/1996	NDJAMENA (Tchad)	CAR-067-2025-07-30-20200729660	30/07/2025
AKHRIEVA	ZOULFYA	25/08/1981	ORDJONIKIDZE / VLADIKAVKAZ (Russie)	CAR-054-2026-01-13-20210743719	13/01/2026
AOURCHID	JUGURTA	26/02/1991	TIGZIRT (Algérie)	CAR-057-2028-06-07-20230642270	07/06/2028
BABOUCH	SAMIR	20/08/1977	EL HARROUCH (Algérie)	CAR-067-2024-08-13-20190661305	13/08/2024
BAROUKY	ABDERRAHIM	28/05/1962	CASABLANCA (Maroc)	CAR-067-2024-12-31-20190128156	31/12/2024
BOHARA	YACINE	28/04/1976	SOUK EL TENINE (Algérie)	CAR-054-2026-04-30-20210220688	30/04/2026
CHAAACHOU	ZOUBIR	27/10/1963	BOUZGHAIA (Algérie)	CAR-067-2024-09-18-20190068616	18/09/2024
HADJI	RACHID	09/07/1987	TUBINGEN (Allemagne)	CAR-067-2024-10-21-20190690753	21/10/2024
HASSAN	ABDERRAHIM	01/01/1996	WADI FIRA (Tchad)	CAR-067-2026-02-22-20210685869	22/02/2026
IBERRAKEN	LYES	31/01/1994	AKBOU (Algérie)	CAR-057-2026-05-27-20210745698	27/05/2026
IDIR	MOHAND OU ACHOUR	18/09/1991	LARBAA NATH IRATHEN (Algérie)	CAR-054-2025-09-11-20200744862	11/09/2025
KA	SERIGNE-MODOU	26/08/1991	M'BOUR (Sénégal)	CAR-054-2026-09-21-20210494822	21/09/2026
KELLAL	NASSIM	16/07/1993	TIZI OUZOU (Algérie)	CAR-057-2026-05-19-2021077636	19/05/2026
LALAOUNA	MOHAMMED	13/10/1988	BOUGAA (Algérie)	CAR-054-2023-10-05-20180558920	05/10/2023
MANSEUR	ABDERRAZAK	28/11/1991	KHERRATA (Algérie)	CAR-092-2023-08-23-20180645694	23/08/2023
NEFOUCI	KARIMA	19/11/1984	BENI-DOUALA (Algérie)	CAR-054-2026-01-26-20210670875	26/01/2026
OULAAOUNE	HASSAN	01/05/1981	TAZARINE (Maroc)	CAR-054-2026-03-25-20210762663	25/03/2026
OULMOU	MOKRANE	26/09/1990	BEJAIA (Algérie)	CAR-054-2025-07-10-20200704895	10/07/2025
SAIM	SOFIANE	01/02/1971	ALGER (Algérie)	CAR-054-2025-03-06-20200416525	06/03/2025
SARGSYAN	EMMA	16/02/1997	EREVAN (Arménie)	CAR-067-2024-04-02-20190674135	02/04/2024
SATOUYEV	MAGOMED ASLANOVITCH	18/09/1995	ATCHKHOI-MARTAN (Russie)	CAR-067-2027-02-22-20210545563	22/02/2027
SILEM	AZEDINE	21/08/1992	TIZI OUZOU (Algérie)	CAR-057-2023-09-27-20180656654	27/09/2023
YAHIA	MUSTAPHA	21/10/1952	CASABLANCA (Maroc)	CAR-067-2023-12-28-20180043176	28/12/2023
ZIANE YACEF	FARID	20/10/1974	LARBAA NATH IRATHEN (Algérie)	CAR-067-2027-08-12-20220758617	12/08/2027
ZIDELMAL	NACER	09/05/1985	TIZI OUZOU (Algérie)	CAR-054-2026-06-25-20210545517	25/06/2026



14 AOÛT 2023

prefete